

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Le 10 Juillet 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 04 Juillet 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU Adjoints, MUNETTI, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. CHAPPELLAN Adjoint	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. FLEURT Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme GOFFREDI Conseillère M <sup>alc</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU Conseillère M <sup>alc</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>alc</sup>
M. VEILLON Conseillère M <sup>alc</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>alc</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

## **RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD**

### **496 - OBJET : Aménagement sécuritaire – voirie communale – plan de financement prévisionnel**

M. le Maire indique au conseil que la circulaire préfectorale relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025, précise les opérations prioritaires éligibles au soutien financier de l'État. Parmi ces dernières, sont identifiées celles relatives aux travaux de sécurisations (*aménagement de voirie, mobiliers urbains...*) ou liées aux obligations légales des collectivités en matière d'accessibilité aux établissements publics.

Aussi, dans le cadre du budget primitif 2025, des crédits budgétaires ont été inscrits et votés, afin de procéder à certains aménagements de sécurité et règlementaires de voiries communales, tel que le Cours Jean Jaurès.

Ces investissements seraient éligibles à la DETR 2025. Le plan de financement prévisionnel s'établirait de la façon suivante :

▪ Travaux HT	↗	23 285,00 €
▪ Subvention DETR – 80%	↗	- 18 627,00 €
▪ Autofinancement HT	↗	4 658,00 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel afférent à ces aménagements sécuritaires. Les crédits nécessaires seront ouverts sur le Budget Primitif 2025. Le cas échéant l'assemblée voudra bien autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **À L'UNANIMITÉ**

- ☞ Adopte, le plan de financement prévisionnel afférent aux aménagements sécuritaires de la voirie communale, tel qu'énoncé ci-dessus,
- ☞ Dit que les crédits nécessaires seront ouverts sur le Budget Primitif 2025,
- ☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**Acte télétransmis au contrôle de légalité**  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20250710-496-DE  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Publié ou notifié le 11/07/2025



Pour copie conforme  
Le Maire

**Bernard GUIRAUD**